

REPRISE DE CARTE / BULLETIN D'ADHÉSION 2023

N'attendez plus, adhérez au SNUDI FO pour vous informer, pour vous défendre !
De plus, 66% de votre cotisation sont déductibles du montant de votre impôt.
Le syndicat vous envoie chaque année une attestation fiscale.

Nom : Prénom :

Corps : Instit. PE HC Cl. Except. Retraité.e AESH Fonction : PES Adjoint.e Directeur.rice PEMF Remplaçant.e Autre

Échelon :

Quotité : temps plein 50% 75% 80%

Adresse personnelle :

Code postal : Commune :

Téléphone : Courriel :

École / commune :

A l'adhésion, chaque adhérent s'acquitte d'une **carte syndicale annuelle** et de **timbres mensuels**.
L'adhésion s'applique pour **l'année civile**.

 POUR TOUS : Je prends ma carte à 17€ (à payer dès janvier en totalité).

En fonction de ma situation, j'ajoute les timbres mensuels.

 JE SUIS PE / HC / CL. EXCEPT. (tableau cotisation au verso) :

⇒ Je travaille à 100%, je paie 12 timbres à =€, en plus de la carte.

⇒ Je travaille à 80%, je paie 10 timbres à =€, en plus de la carte.

⇒ Je travaille à 75%, je paie 9 timbres à =€, en plus de la carte.

⇒ Je travaille à 50%, je paie 6 timbres à =€, en plus de la carte.

 JE SUIS AESH : Je paie 3 timbres à 12 €, soit 36€, en plus de la carte, soit 53€ au total. **JE SUIS RETRAITE.E** : Je paie le timbre UCR (15€) + 9 timbres à 12 €, soit 123€, en plus de la carte, soit 140€ au total. **JE SUIS PES** : Je paie aussi 7 timbres à 12 €, soit 84€, en plus de la carte, soit 101€ au total.

Le premier versement inclut le prix de la carte en totalité.
Le dernier versement intervient LE 10 DECEMBRE au plus tard.

Ton adhésion inclut la réception du journal « Le Combat Social » en version numérique. Je souhaite recevoir la version papier « Le Combat Social », je paie 6.50 euros, à part, par chèque à l'ordre de l'UD FO 49.

Date : / /20....

Signature :



Confédération Générale du Travail Force Ouvrière
Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation Professionnelle

Syndicat National Unifié des Directeurs, des Instituteurs,
des Professeurs des écoles de l'Enseignement Public

Force Ouvrière

Syndicat Départemental du Maine-et-Loire

Tableau des cotisations 2023

	Echelons	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Professeurs des écoles	Timbre mensuel	10,40 €	10,80 €	11,40 €	12 €	12,90 €	13,70 €	14,70 €	15,80 €	17,10 €	18,20 €
PE hors classe	Timbre mensuel			18,50 €	19,70 €	21,10 €	21,50 €	COTISATIONS ANNUELLES AESH : 53€ PES : 101€ RETRAITES : 140€			
PE classe exceptionnelle	Echelons	2	3	4	HEA1	HEA2	HEA3				
	Timbre mensuel	19,20 €	20,30 €	21,70 €	23,30 €	24,20 €	25,40 €				
Majorations		Directeurs 2-4 cl		Directeurs 5-9 cl		Directeurs 10 cl et +					
	Timbre mensuel	+ 0,70 €		+ 0,80 €		+ 1,40 €					

⇒ Vous pouvez effectuer votre règlement **en respectant un multiple du prix du timbre** :

- En 12 chèques maximum à l'ordre de : SNUDI FO 49, en indiquant, au dos des chèques, les mois au cours desquels vous souhaitez qu'ils soient encaissés ;
- Par un ou plusieurs virements (Merci de nous indiquer l'objet de vos virements : 1 ou x mois) grâce au RIB ci-dessous.

Dernier virement de l'année au 10 décembre au plus tard

Rappel : 66% de votre cotisation sont déductibles du montant de votre impôt. Le syndicat vous envoie chaque année une attestation fiscale.

	BANQUE POPULAIRE GRAND OUEST		Titulaire du compte SNUDI FO 14 PLACE IMBACH 49100 ANGERS		
	Relevé d'identité bancaire / Bank details statement				
IBAN (International Bank Account Number) FR76 1380 7008 4606 0196 9302 496		BIC (Bank Identification Code) CCBPFPPNAN			
Code Banque 13807	Code Guichet 00846	N° du compte 06019693024	Clé RIB 96	Domiciliation/Paying Bank BPGO ANGERS FOCH	